



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRONONCANT LA  
DISSOLUTION DE LA SOCIETE**

**L'an deux mille vingt quatre**  
**Le 17 juillet 2024,**  
**A 10h00**

L'Associé Unique de la société LYON EXPERTISE AUDIT, société par actions simplifiée de 100 € de capital, ayant son siège 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad – 69100 Villeurbanne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Lyon 812.427.813, réunis en Assemblée Générale.

Représentée par son représentant légal, Monsieur Alban RACADOT.

**D)- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES**

- Dissolution de la société
- Nomination d'un liquidateur amiable

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide la dissolution de la société à compter de ce jour, soit le 17 juillet 2024, avec poursuite d'activité.

**➔ Décision adoptée**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide que Monsieur Alban RACADOT, sera le liquidateur amiable de la société LYON EXPERTISE AUDIT. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de l'entreprise, 119 boulevard de la bataille de Stalingrad – 69100 Villeurbanne, qui l'autorise à y recevoir toute correspondance.

En conséquence, Monsieur Alban RACADOT ne sera plus Président.

**➔ Décision adoptée**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alban RACADOT  
Liquidateur

